

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA

1- A partir du vendredi 29 mai 2015, les 30 800 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société UADH SA, ainsi que les 6 153 847 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de 36 953 847 actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Principal de la Cote de la Bourse, avec un cours de 6,500 dinars par action. Le titre UADH sera négocié avec les caractéristiques suivantes: ▪ Code ISIN : TN0007690019 ▪ Mnémonique : UADH ▪ Libellé : UADH ▪ Groupe de cotation : 11 (continu) Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société UADH SA sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital. Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de 6 153 847 quotités (12 307 694 actions) et réalisé de la manière suivante : 2- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme –OPF- centralisée par la Bourse de Tunis: La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette OPF est donnée par le tableau suivant :							
Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	75	125 926	2 903	7 116	28 439		38 458
AMEN INVEST	200	123 552	9 856	5 364	29 492		44 712
ATTIJARI INTERMEDIATION	12 589	1 895 533	442 195	102 201	10 602	47 008	602 006
AXIS BOURSE	18	71 241	1 133	3 758	19 534		24 425
BEST INVEST	8	775	333				333
BIAT CAPITAL	158	491 431	6 461	35 771	46 556		88 788
BNA CAPITALAUX	1 224	485 367	34 936	40 002			74 938
COFIB CAPITAL	13	4 800	623	365			988
CGF	446	60 572	18 343	1 330	15 148		34 821
CGI	142	47 658	6 525	2 836			9 361
FINACORP	88	128 600	3 708	10 613			14 321
MAC SA	1 871	1 605 435	115 528	119 047	85 718		320 293
MAXULA BOURSE	141	55 372	4 604	3 441	8 327		16 372
MCP	74	7 596	3 771	124			3 895
SBT	4	968	323				323
SCIF	255	87 641	6 563	6 847	2 517		15 927
SIFIB BH	15	9 395	746	684			1 430
STB FINANCE	160	47 043	5 384	3 178	3 846		12 408
TSI	346	87 275	20 597	3 439	3 844		27 880
TUNISIE VALEURS	696	695 031	36 978	38 499	130 592		206 069
UBCI FINANCE	6	1 123	307				307
UFI	1	25	25				25
UIB FINANCE	10	490	381				381
Total OPF	18 540	6 032 849	722 223	384 615	384 615	47 008	1 538 461
*chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne. Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie D (29 915 quotités) est transféré à la catégorie A. Ainsi, la quotité offerte pour la catégorie A passera de 692 308 à 722 223 quotités. 3- Au moyen d'un placement global, dans ce cadre Attijari Intermédiation informe que 30 investisseurs institutionnels ont souscrit dans ce placement pour une quotité totale demandée de 3 981 086 quotités. 4- Au moyen d'un placement privé auprès de 19 investisseurs qui ont souscrit pour une quotité totale de 634 300 quotités.							

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SOFI SICAF

1- Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que l'Offre Publique de Retrait - OPR – ouverte le lundi 4 mai 2015 a été clôturée le vendredi 29 mai 2015. Cette OPR qui vise l'acquisition de 6 184 actions de la société SOFI SICAF est initiée par Mme Saida Zaouche Ep.Tabbane, M. Med Ali Tabbane, M. Med Hedi Tabbane, M. Mahmoud Tabbane et la société El Fath Services, agissant de concert et détenant ensemble 99,38% des actions et des droits de vote, soit 993 816 actions sur les 1 000 000 d'actions composant le capital social de la société SOFI SICAF.
2- En réponse à cette OPR qui porte sur 6 184 actions, deux plis ont été déposés dans les délais, par Maxula Bourse et Attijari Intermédiation comportant chacun un ordre et portant respectivement sur 1 715 actions et 100 actions. Compte tenu de ce qui précède, le nombre d'actions acquises par Maxula Bourse, intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de cette OPR, au profit des initiateurs de l'offre s'élève à 1 815 actions.
3- Conformément à l'avis d'ouverture de l'OPR publié au bulletin officiel du CMF le 29 avril 2015, la société SOFI SICAF n'est plus qualifiée de société faisant appel public à l'épargne.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement et de concert avec SIP SICAR 1 315 421 actions et droits de vote représentant 9,95% des actions et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 48 071 actions et droits de vote représentant 0,36% du capital et des droits de vote de la société. Avant ce franchissement de seuil, SICAR INVEST détenait directement 714 190 actions et droits de vote et de concert avec SIP SICAR 601 231 actions et droits de vote représentant respectivement 5,40% et 4,55% du capital de la société d'assurances. SICAR INVEST a déclaré : - Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote, - Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur, - Qu'il n'a pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 30 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse qui a précisé que SICAR INVEST et SIP SICAR font partie du groupe BNA.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SAH

ARISAIG AFRICA CONSUMER LTD, qui détenait directement 1 728 373 actions et droits de vote représentant 4,7267% du capital de la société SAH, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 mai 2015, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition de 251 057 actions et droits de vote représentant 0,6866% du capital de la société. ARISAIG AFRICA CONSUMER LTD a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir : - qu'il envisage l'acquisition et la cession de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote, - qu'il n'a pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par la BIAT (Division Titres et Custody), le 18 mai 2015.
--

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE HANNIBAL LEAS

La Mutuelle Assurances de l'Enseignement (MAE), qui détenait 287 000 actions et droits de vote représentant 5% du capital de la société Hannibal Lease, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 22 mai 2015, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition en bourse de 10 actions et droits de vote représentant 0,0002% du capital de la société. Etant précisé que la Mutuelle Assurances de l'Enseignement (MAE) a acquis en bourse 287 000 actions et droits de vote représentant 5% du capital de la société Hannibal Lease le 15 mai 2015. La Mutuelle Assurances de l'Enseignement (MAE) a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir : - Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote, - Demander sa nomination comme administrateur, - Pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 26 mai 2015 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « UADH » AUGMENTATION DE CAPITAL ET COTATION EN BOURSE

Le Conseil d'Administration de la société « UADH », tenu le 03 juin 2015, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social en numéraire, décidée par l'AGE du 1^{er} avril 2015, portant sur l'émission de 6 153 847 actions nouvelles au prix d'émission de 6,500 dinars l'action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 36 953 847 dinars divisé en 36 953 847 actions, de nominal un (01) dinar chacune. Les 6 153 847 actions nouvelles seront directement assimilées aux 30 800 000 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation, à partir du vendredi 05 juin 2015, dans les conditions suivantes : - Groupe de cotation : 11 (continu) - Code Mnémonique : UADH - Code ISIN : TN0007690019 - Cours de référence : 6,500 dinars - Un seul fixing sera programmé à 14h05 - Négociation au dernier cours coté : de 14h05 à 14h10 Rappel sur les règles de négociations appliquées aux valeurs nouvellement introduites: «Pendant les trois premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de ±18% par rapport au cours de référence du jour; aucun pourcentage de fluctuation additionnel n'est autorisé. Durant ces trois séances, il est programmé un seul fixing par séance. Cependant, dès qu'un cours est établi durant l'une des deux premières séances, ces règles particulières cessent d'être appliquées».

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DE TUNISIE

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Distribution des bénéfices
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
4. Affectation du résultat,
5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 10/06/2015 à partir de 09h00 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
9. Approbation de l'achat d'un immeuble ;
10. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement à partir du 14 juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 14 juin 2015.

COMMUNIQUE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA

Le Groupe Chimique Tunisien ayant déclaré la Force Majeure suite à l'arrêt de ses Usines d'acide phosphorique par manque de phosphate du bassin minier de Gafsa, la Société Chimique ALKIMIA, à son tour, informe ses actionnaires de l'arrêt de ses Unités de production de STPP en raison du manque d'acide phosphorique, matière première principale entrant dans la fabrication du STPP.

La déclaration de **Force Majeure ayant été notifiée à ses clients depuis le 21 Mai 2015**, la Société Chimique ALKIMIA espère que les livraisons de phosphate reprennent dans les meilleurs délais de façon que le Groupe Chimique Tunisien soit en mesure de reprendre ses livraisons d'acide phosphorique et que la **Société Chimique ALKIMIA minimise les pertes déjà enregistrées et qui s'élèvent à 88 000 Dinars par jour d'arrêt**.

AIR LIQUIDE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 12 Juin 2015, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandat du Co-Commissaire aux Comptes,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 16 juin 2015 à 10 heures à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2014.
- 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- 8- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable» au 31/12/2014.
- 9- Affectation des résultats de l'Exercice 2014.
- 10- Distribution des dividendes.
- 11 -Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2015.
- 12- Fixation du montant de rémunération des membres du Comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques au titre de l'exercice 2015.
- 13 - Nomination des Commissaires aux comptes.
- 14- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- 15- Nomination d'Administrateur(s).
- 16- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au139 avenue de la Liberté 1002- Tunis

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

AVIS DES SOCIETES

DELICE HOLDING – DH –

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Mardi 09 Juin 2015 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; 2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ; 3. Affectation du résultat et distribution du dividende ; 4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ; 5. Quitus aux Administrateurs ; 6. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ; 7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit. 8. Élection d'un Administrateur représentant des petits porteurs ; 9. Autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ; 10. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales. 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité. Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » à l'immeuble le Dôme, Les Berges du Lac, rue du Lac Léman (Direction Administrative & Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.
--

ESSOUKNA

Les actionnaires de la société ESSOUKNA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 Juin 2015 à 9 heures, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal – 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 et présentation des états financiers dudit exercice. 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014. 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014 et approbation des conventions qui y sont énumérées. 4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 et des états financiers arrêtés au 31/12/2014. 5. Affectation des bénéfices. 6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2014. 7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2014 et approbation des états financiers consolidés. 8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014. 9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit. 10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions. 11. Information de l'Assemblée Générale conformément à l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
--

SOCIETE LAND'OR

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 15 Juin 2015 à 11 Heures à l'Hôtel PARIS CONCORDE, les berges du lac - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe de l'exercice 2014; - lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2014; - Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2014; - Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014 ; - Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014 ; - Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; - Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales; - Fixation du montant de jetons de présence ; - Quitus aux membres du Conseil d'Administration - Questions diverses. - Pouvoir pour accomplir les formalités légales Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.
--

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ; 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ; 5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ; 6. Quitus à donner aux Administrateurs ; 7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ; 9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ; 10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ; 11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ; 12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Création d'un fonds social ; et 2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.
--

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAR"

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 26 Juin 2015 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1°- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014. 2°- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. 3°- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 et quitus aux membres du conseil d'administration. 4°- Affectation des résultats de l'exercice 2014. 5°- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 6°- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre. 7°- Renouvellement du mandat ou nomination de cinq Administrateurs. 8°- Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes. 9°- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117.

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2015, à 10h00, à l'hôtel movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Election d'un administrateur représentant les petits porteurs. 7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017. 8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017 9- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014. 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES "STAR"

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15/06/2015 à 16 H15, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: - Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2014. - Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H. - Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014. - Affectation de résultat de l'exercice 2014. - Distribution de dividendes. - Fixation du montant des Jetons de présence. - Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales. - Franchissement de seuil. - Quitus aux membres du Conseil d'Administration. -Pouvoirs Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.
--

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à 3 Dinars par action, soit 30% de la valeur nominale, et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 15 juin 2015. La Banque précise que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 1,200 dinar par action.
--

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour : 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2014. 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration. 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017. 8) Quitus aux membres du conseil d'administration. L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées. Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire. Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.
--